



DECHETS ACCEPTES LORS DU RAMASSAGE HEBDOMADAIRE

Déchets	Quoi ?	Où et comment ?	Pourquoi ?
Ordures ménagères	Tous les déchets qui ne font pas l'objet d'une récupération spéciale	Déposer les sacs à ordures, munis de vignettes officielles de la Commune de Remaufens, dans les containers communaux à disposition à différents endroits du village Ramassage le lundi	Incinération obligatoire de ces déchets pour lesquels aucun recyclage n'est possible
Briques Tetra, cartons à boissons	Emballages cartonnés de lait, thé, jus de fruits ou autres liquides divers	Eliminer dans les sacs d'ordures ménagères, munis de vignettes	Il n'y a plus de recyclage organisé pour ce type d'emballage
Couches-culottes	Couches-culottes jetables, langes	Déposer dans des sacs plastiques transparents distincts, sans vignette, au même endroit que les ordures ménagères	Sont ramassées et incinérées avec les ordures ménagères, mais sans frais pour les familles ménagères

DECHETS POUVANT ETRE DEPOSES A LA DECHETTERIE

Déchets	Quoi ?	Où et comment ?	Pourquoi ?
Aluminium	Boîtes à boissons, feuilles de ménage, couvercles de yaourts, sprays aérosols (sans capuchon), tubes pour denrées alimentaires, récipients, etc.	Laver puis mettre ces déchets propres dans la benne à aluminium à la déchetterie Ne pas mettre d'emballages alu contenant du plastique ou du papier	En Suisse, 90% des objets produits en aluminium sont fabriqués avec de l'aluminium recyclé
Branchages	Tailles de haies et d'arbres, en branchages de moins de 2 cm de diamètre et de 2.5 m de longueur maximale	La déchetterie les accepte en quantité raisonnable, soit l'équivalent d'un petit véhicule	Déchetées à la déchetterie, ces branchages sont ensuite compostés
Déchets encombrants	Les déchets non-recyclables qui ne peuvent être mis dans un sac poubelle	A déposer dans la benne à déchets encombrants, ferraille enlevée	Ces déchets seront incinérés
Déchets organiques	Déchets compostables, épluchures, marcs de café, fleurs, plantes vertes (pas de reliefs de repas cuits)	Déposer dans la benne à la déchetterie, selon les instructions du préposé	Compostées, ces matières servent ensuite de terreaux pour les plantes et d'engrais organiques
Fer blanc	Boîtes de conserve et autres emballages en fer blanc	Décoller les étiquettes et laver les boîtes, puis les glisser dans la benne à la déchetterie	Après leur séparation, l'étain et le fer sont réutilisés comme matières premières
Ferraille	Outils, casseroles, tuyauterie, vélos, etc.	A déposer dans la benne à ferraille à la déchetterie.	Recyclé, le fer sert principalement à l'industrie de la construction (fers à béton)
Gazon	Gazon tondu à Remaufens	Déposer dans la benne à gazon à la déchetterie	Composté, il sert ensuite de terreaux et d'engrais organiques
Huiles usées	Huiles liquides, minérales ou végétales (sauf la graisse de coco), en petites quantités	Vider dans la station collectrice à la déchetterie La graisse de coco qui reste figée, obstrue la station collectrice : elle doit être évacuée dans le sac d'ordures ménagères	Ces huiles sont incinérées Ne jamais les verser à l'égout, car la STEP ne peut les éliminer qu'au moyen de solvants ou phosphates, eux-mêmes nocifs à l'environnement
Matériaux inertes	Pavés, briques, céramique, carrelage, tuiles, miroirs (le bois et la plastique ne sont pas des matériaux inertes)	Ne sont acceptés qu'en petites quantités, dans une benne spéciale à la déchetterie	Ces matériaux stables sont mis en décharge ou servent notamment à remblayer d'anciennes gravières

Néons et ampoules à gaz	Tubes néons et ampoules spéciales de longue durée	De préférence, échanger chez le fournisseur, sinon déposer sur un support spécial à la déchetterie	Ces tubes et ampoules doivent être dégazés proprement
Pain sec	Toutes sortes de pain sec (le pain moisi ainsi que les gâteaux aux fruits ne sont pas récupérables)	A la maison, conserver le pain dans des sacs en papier ou en tissus, afin qu'il sèche sans moisir. A cette condition, on peut le remettre à la déchetterie	Le pain sec est distribué aux personnes qui le demandent en vue de nourrir les lapins, moutons, ou autres animaux
Papiers et cartons	Journaux, brochures, livres, cartons, petits emballages cartonnés (pliés)	Déposer dans la benne à papiers à la déchetterie.	Leur recyclage permet la fabrication de cartons d'emballage
Flacons en PET	Tous les flacons en PET sauf ceux ayant contenu de l'huile ou des substances non-alimentaires (produits de nettoyage, ...) qui, eux, sont des déchets ménagers	Déposer à la déchetterie dans le conteneur PET Il faut diminuer le volume des flacons en les bouchonnant pressés	Leur recyclage permet la fabrication de vêtements, de matières isolantes et d'une foule d'objets utilitaires
Piles et batteries	Piles - y compris les piles rechargeables - et batteries de véhicules	Retourner de préférence aux points de vente, sinon les déposer dans les fûts prévus à cet effet.	Ces déchets sont très dangereux pour l'environnement et doivent être traités comme des déchets spéciaux
Sagex	Emballages de sagex, polystyrène expansé, en morceaux moulés ou en chips (ne pas confondre avec les chips en plastique)	Enlever les bandes et étiquettes autocollantes, puis les déposer dans le conteneur à la déchetterie	Le sagex est incinéré
Textiles	Vêtements, chaussures, rideaux, literie et autres pièces de textiles, pouvant être réutilisés	Lavés et emballés dans un sac fermé, les textiles sont récoltés dans un conteneur spécial à la déchetterie	Par la Croix-Rouge, ces objets font souvent le bonheur d'autrui
Verre	Bouteilles, flacons et autres objets en verre, mais pas de porcelaine ni de céramique	Enlever les bouchons et couvercles, puis introduire ces verres dans la benne à verre à la déchetterie	Le verre est broyé en sable de verre destiné au génie civil et à la fabrication d'isolation

CHACUN EVACUE LUI-MEME

Déchets	Quoi ?	Où et comment ?	Pourquoi ?
Pneus	Pneus déjantés	Retourner au point de vente ou livrer à la Société fribourgeoise de recyclage (SFR), à Châtillon, tél. 026 401.25.15	Les pneus usagés sont triés : certains rouleront encore dans d'autres pays, d'autres servent au regommage ou comme combustible dans une cimenterie
Appareils électroménagers	Frigidaire, congélateur, cuisinière, lave-vaisselle, lave-linge, radios, télévision, matériel électronique et autres appareils électriques	Idéalement, remettre à n'importe quel magasin vendant le même type d'appareils, sinon à déposer chez CTD à Vuadens	Doivent être démontés afin de trier et récupérer les différents composants solides ou gazeux, souvent nocifs à l'environnement
Epaves de véhicules	Epaves de voitures, motos, cyclomoteurs ou autres véhicules hors d'usage et plus immatriculés	Livrer obligatoirement à Kaufmann SA, collecteur cantonal des épaves de véhicules, Route du Fer 10 à Givisiez, tél. 026 460.75.80	Démontés et triés, les différents composants et matériaux sont recyclés et valorisés au mieux
Peinture	Petites quantités ne provenant pas de travaux de construction ou de rénovation. Grandes quantités	En premier lieu au fournisseur Les habitants du district de la Veveyse peuvent amener leurs restes de peinture (en quantité modérée) au SIGE, Quai Maria-Belgia 18 à Vevey A un centre de collecte agréé, soit chez CTD à Vuadens	Une convention a été signée entre le Service de l'environnement du canton de Fribourg et le SIGE de Vevey